



La RGPP c'est quoi ?

C'est la révision générale des politiques publiques. Cela nous vient tout droit du Canada où, dans les années 1990, le premier ministre Canadien avait entrepris la « revue des programmes » :

UNE VRAIE BOUCHERIE. Cela c'est traduit par la suppression d'un fonctionnaire sur six, la privatisation en masse des services publics : Transports, Education, Energie, Santé... ne parlons pas ici de la dégradation de vie des canadiens : les hôpitaux, en sous effectifs, ont mis les malades sur liste d'attente, le prix de l'eau, l'électricité a explosé....

Il faut noter que le Canada est un état fédéral, il y aura plus de dégâts dans un Etat resté très centralisé comme le nôtre, puisque des relais y étaient pris par chaque état fédéré - notamment au Quebec que l'on modélise constamment ici. **Ce n'est pas comparable avec nos décentralisations et collectivités territoriales.**

La RGPP était, sans la nommer ainsi, déjà en œuvre via la LOLF et ses audits, depuis un an et demi. Notre président a décidé que "ça n'allait pas assez vite et pas assez loin », alors c'est parti pour le pas forcé !

Cette réforme devrait plutôt s'appeler **DSP** : Démantèlement des services publics. Dès mars 2008, un plan triennal 2009-2011 de restrictions budgétaires tous azimuts sera mis en place. Avec la RGPP, les conditions de travail vont encore se dégrader. **En haut lieu on s'interroge sur le bien fondé de la réalisation de la mission la ou elle s'exécute actuellement (à la PJJ).**

La CGT PJJ dénonce et continuera à dénoncer cette attitude. En effet, rien de plus simple pour faire baisser les dépenses d'une direction d'Etat, que de supprimer cette direction.

Carte Judiciaire :

La réforme de la carte judiciaire permettrait de restructurer la justice en profondeur. Dans un courrier adressé au secrétaire général du ministère, la Garde des Sceaux demande d'associer toutes les directions du ministère à cette réforme.

Pour la PJJ, l'objectif serait de supprimer la moitié des DR actuelles, de créer une DD renforcée dans chaque région administrative et de supprimer la moitié des autres directions départementales !

Une telle réorganisation jetterait les bases de la suppression pure et simple de la PJJ en tant que direction autonome, en charge d'une mission d'éducation des mineurs de Justice.

Qu'on soit bien clair, ces politiques ne visent qu'à un seul objectif : gérer la pénurie au détriment de la qualité du service public et des besoins de la population.

Certes, à la PJJ, rien n'est annoncé de manière officielle, ce qui ne veut pas dire que rien n'est en préparation : mais l'expérience nous fait dire que lorsque l'annonce est faite, il est trop tard pour négocier autre chose que des queues de cerises...

Nous exigeons que l'ensemble des personnels soient informés de manière précise des projets de l'administration centrale. Nous refusons les tractations secrètes, qui se font dans les couloirs, dans le dos des personnels concernés.

Cadeaux de Noël :

Ajustement indemnitaire en 2007 pour la filière de direction de la PJJ : 318 750.00 euros :

A la PJJ, il y a deux sortes d'informations confidentielles : Celles que tout le monde connaît et celles qui ne circulent pas !

L'ajustement indemnitaire des directeurs (au 1^{er} janvier 2007) est resté **SECRET** ! Je cite « il est possible de revaloriser, par voie d'une note interne... Je ne souhaite pas que l'ajustement soit réparti de manière uniforme... Cette revalorisation sera allouée aux seuls directeurs qui auront dû faire face à des sujétions spéciales et des contraintes particulières... »

La CGT PJJ dénonce ce qui devient une pratique de "prime de Noël" déguisée, en lieu et place d'une véritable politique RH et d'une véritable mise à plat indemnitaire.

A votre avis combien toucheront les directeurs départementaux ? Les directeurs des services ? Les directeurs en DD ou en DR ?**Et vous ?**

Le bureau CGT PJJ Nord Pas de Calais

C

G

T

-

P

J

J